

222C1938
CH0008175645-FS0612

28 juillet 2022

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TELEVERBIER

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 juillet 2022, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- la société anonyme AFI-ESCA¹ (2 quai Kléber, 67000 Strasbourg) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 22 juillet 2022, par suite d'une acquisition d'actions TELEVERBIER sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TELEVERBIER et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 140 535 actions TELEVERBIER représentant autant de droits de vote, soit 10,04% du capital et des droits de vote de cette société² ;
- M. Christian Burrus a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 26 juillet 2022, par suite de la liquidation de la succession à la suite du décès de M. Paul Burrus, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TELEVERBIER et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 125 982 actions TELEVERBIER représentant autant de droits de vote, soit 9,00% du capital et des droits de vote de cette société².

À cette occasion, le groupe familial Burrus n'a franchi aucun seuil et détient, au 26 juillet 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 363 917 actions TELEVERBIER représentant autant de droits de vote, soit 25,99% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
AFI-ESCA	140 535	10,04
Christian Burrus	125 982	9,00
Dôm Performance Active ³	37 788	2,70
ESK Exclusif ³	31 612	2,26
Caroline Burrus	14 000	1,00
Sophie Burrus	14 000	1,00
Total famille Burrus	363 917	25,99

¹ Contrôlée par M. Christian Burrus. Il est précisé que la société Financière de l'III a fusionné avec la société AFI-ESCA.

² Sur la base d'un capital composé de 1 400 000 actions représentant autant de droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Fonds gérés par Dôm Finance, elle-même contrôlée indirectement par M. Christian Burrus.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société AFI-ESCA déclare que :

- le franchissement de seuils résulte d'acquisitions effectuées par elle sur le marché le 22 juillet 2022 aux moyens de fonds propres ;
- elle agit de concert avec M. Christian Burrus, ses deux filles ainsi que les fonds ESK Exclusif et Dôm Performance Active ;
- elle a l'intention de poursuivre les achats d'actions sur le marché et hors marché afin de créer un bloc actionnarial de référence, sans toutefois prendre le contrôle de la société TELEVERBIER ;
- elle entend poursuivre la stratégie actuelle de la société TELEVERBIER et n'envisage aucune opération listée à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;
- elle n'est partie à aucun accord ou instruments financiers mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- elle n'a passé aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société TELEVERBIER ;
- elle n'envisage pas de demander la nomination de nouveaux administrateurs. »
